



Questes

Revue pluridisciplinaire d'études médiévales

36 | 2017

Faire de l'histoire au Moyen Âge

L'écriture de l'histoire à la fin du Moyen Âge : une étude textuelle et matérielle des *Mémoires* de Jean de Haynin

Anh Thy Nguyen



Édition électronique

URL : <http://questes.revues.org/4436>

DOI : 10.4000/questes.4436

ISSN : 2109-9472

Édition imprimée

Date de publication : 20 juin 2017

Pagination : 85-107

ISSN : 2102-7188

Référence électronique

Anh Thy Nguyen, « L'écriture de l'histoire à la fin du Moyen Âge :
une étude textuelle et matérielle

des *Mémoires* de Jean de Haynin », *Questes* [En ligne], 36 | 2017, mis en ligne le 02 juillet 2017,
consulté le 12 juillet 2017. URL : <http://questes.revues.org/4436> ; DOI : 10.4000/questes.4436

L'écriture de l'histoire à la fin du Moyen Âge : une étude textuelle et matérielle des *Mémoires* de Jean de Haynin*

Anh Thy NGUYEN

Université catholique de Louvain – F.R.S.-FNRS

Issu de la petite noblesse hennuyère, Jean de Haynin (1423–1495) a combattu à la fin du xv^e siècle dans les armées des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Hardi. Il y exerçait un commandement vraisemblablement subalterne et appartenait à la compagnie du duc de Fiennes, Jacques de Luxembourg¹. Si nous possédons ces quelques renseignements sur sa fonction militaire, l'activité de Jean de Haynin en tant que chroniqueur à la cour de Bourgogne reste en revanche aujourd'hui encore difficilement saisissable².

* Nous tenons à remercier Antoine Brix pour sa relecture avisée.

¹ Dans ses mémoires, nous pouvons lire : « Item pour aller en che dit voiage ou servise de mon prinche et souverain seigneur, en la conpagnie et en desous de monsieur de Fiennes, mon cappitaine, auquel j'estoie serviteur et poure parent si prochain que isu de germain sans batardisse, à son mandement, je me partis de Sain-Gillain où j'estoie demorant alors, la nuit Saint-Sebastyen en jenvier oudit an mil IIII^c et LXX, par un semmedy, moi XIII^e de ma conpagnie [...] » (*Mémoires de Jean, Sire de Haynin et de Louvignies 1465–1477*, éd. Dieudonné Brouwers, Liège, Cormaux, 1905–1906, 2 vol, vol. II, p. 100 ; Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, II 2545, fol.193r).

² La critique distingue généralement deux catégories d'historiens à la cour de Bourgogne : les *indiciaires* qui sont officiellement mandatés pour écrire l'histoire de la dynastie bourguignonne et les *chroniqueurs* qui sont attachés à cette maison à un autre titre. Ces derniers, auxquels il faut incontestablement associer Jean de Haynin, ne sont pas directement rétribués pour leur activité littéraire et ne reçoivent ni récompense ni considération particulière. Ils proviennent généralement de la petite noblesse et vivent dans l'entourage du duc ou de personnages importants de la cour ; leur rôle varie de celui de conseiller à celui de simple serviteur. Comme le souligne Estelle Doudet, les points communs entre tous ces auteurs résident, d'une part, dans leur naissance en territoire bourguignon, d'autre part, dans la présentation d'une histoire favorable au

La production littéraire de cet auteur se réduit à ses *Mémoires* qui relatent, à travers un récit historique personnel, les événements militaires et dynastiques bourguignons des années 1465–1477³. Le texte a fait l'objet de plusieurs copies à l'époque moderne⁴. Néanmoins, la version faisant aujourd'hui autorité est celle du manuscrit autographe de Jean de Haynin (Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, II 2545)⁵, sur laquelle est fondée la plus récente – mais quelque peu lacunaire – édition critique⁶.

parti bourguignon : Estelle Doudet, *Poétique de George Chastelain (1415–1475)*. Un cristal mucié en un coffre, Paris, Champion, 2005, p. 693 ; Georges Doutrepont, *La Littérature française à la cour des ducs de Bourgogne. Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire*, Paris, Champion, 1909, p. 441–445 ; Jacques Lemaire, *Les Visions de la vie de cour dans la littérature française de la fin du Moyen Âge*, Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises, 1994, p. 226–228.

³ Dans ce texte, l'auteur nous informe cependant de l'existence d'un autre ouvrage, rédigé avant les *Mémoires*, mais aujourd'hui perdu : « [...] cheus de la compaignie du duc de Bourgogne, furte tant richement houchiés et abilliés eus et leur chevaus et en si grant nombre, tant de couverte et houchures de chevaus, de drap d'or, d'orfafverie [sic], de broudure de velours, de damas, de satin et de pluseurs autres manieres que de memorre d'omme on tient qu'il n'y eut onques si riche entree de roi à Paris, de laquelle je me passe en brif d'en escrire chi endroit en che present livre, à cause de che que je l'ai toutte par escrit en ung autre livre que j'en fis alors paravant cesti chy [...] » (I, p. 5–6 ; fol. 7r–v).

⁴ Parmi les quatre copies conservées, une est complète, elle a été réalisée par Georges-Joseph Gérard au XVIII^e siècle à partir de l'autographe et est conservée actuellement à la Koninklijke Bibliotheek de La Haye ; les autres copies, incomplètes, datent du XVI^e siècle et sont conservées à Florence (Bibliothèque Laurentienne, n° CLXXXII), à la Bibliothèque Royale de Belgique (n° 11677–11683) et à la Bibliothèque des Princes de Ligne à Beloeil (cote non identifiée).

⁵ XV^e siècle ; 297 feuillets employés, 5 feuillets de garde laissés vierges en tête du manuscrit et 4 feuillets à la fin de ce dernier ; 280 x 200,7 mm ; papier ; filigrane en forme de tête de bœuf présentant entre les cornes une tige que termine une croix de Saint-André ; foliotations ancienne et moderne.

⁶ *Mémoires de Jean, Sire de Haynin et de Louvignies*, op. cit. Malgré un travail de grande érudition, l'édition présente néanmoins de nombreuses lacunes : le manuscrit n'est pas intégralement édité ; l'éditeur intervient souvent sur le texte sans tenir compte du caractère autographe du document ; la résolution de certaines abréviations ou la séparation de certains lexèmes posent également question. Par conséquent, nous avons collationné le texte de l'édition avec celui du manuscrit autographe. Chaque citation issue des *Mémoires* est accompagnée de la référence à l'édition de Brouwers (dans la mesure où le passage a bien été édité) et d'un renvoi au folio du manuscrit de Jean de Haynin.

Considérant parallèlement les caractéristiques biographiques de notre auteur et le contexte historique, littéraire et matériel de production de ses *Mémoires*, notre propos consistera à interroger les modalités textuelles et matérielles de l'élaboration d'une œuvre historiographique à la fin du Moyen Âge par un auteur qui n'est *a priori* ni un spécialiste de l'histoire ni un professionnel de l'écriture.

Pour ce faire, nous nous attacherons tout d'abord à démontrer le caractère autographe du manuscrit. Ensuite, nous aborderons, d'une part, les stratégies et les mises en scène de l'auteur dans son (péri)texte et, d'autre part, le choix des sources et leur mise en récit par l'historien. Enfin, nous examinerons l'intervention matérielle de Jean de Haynin dans la production, l'organisation et la mise en page de son manuscrit.

Le caractère autographe du manuscrit de Jean de Haynin

Comme la critique l'a suffisamment souligné⁷, disposer d'un manuscrit autographe présente l'intérêt de pouvoir déplacer la réflexion de l'auteur vers le scribe, du produit écrit vers le processus d'écriture, de l'œuvre achevée vers sa genèse. Nous n'aborderons pas ici les considérations liées à la définition de l'autographie⁸ mais nous nous

⁷ Voir Pierre-Marc de Biasi, *La Génétique des textes*, Paris, Armand Colin, 2005 ; Gilbert Ouy, « Autographes d'auteurs français des XIV^e et XV^e siècles : leur utilité pour l'histoire intellectuelle », *Studia Zrodloznawcze Commentationes*, vol. 28, 1983, p. 69–103 ; Anne Schoysman, « Historiographie bourguignonne : la valeur d'un témoignage autographe. À propos de la *Chronique annale* (1507) de Jean Lemaire », *Le Moyen Français*, vol. 44–47, *La Recherche. Bilan et perspectives. Actes du colloque international, Université McGill, Montréal, 5–6–7 octobre 1998*, dir. Giuseppe Di Stefano et alii., 2000, p. 513–526.

⁸ Pour cela, nous renvoyons aux travaux de : Olivier Delsaux, *Manuscrits et pratiques autographes chez les écrivains français de la fin du Moyen Âge. L'exemple de Christine de Pizan*, Genève, Droz, 2013 ; Olivier Delsaux et Tania Van Hemelryck, *Les Manuscrits autographes en français au Moyen Âge. Guide de recherches*, Turnhout, Brepols, 2014 ; Françoise Gasparri, « Authenticité des autographes », dans *Gli Autografi medievali. Problemi paleografici e filologici : atti del convegno di studio della Fondazione Ezio Franceschini, Erice, 25 settembre–2 ottobre 1990*,

limiterons à traiter des indices textuels et matériels qui permettent de statuer sur le caractère autographe du manuscrit. Soulignons d'emblée que, même s'il semble fondamentalement révélateur de l'autographie, un indice, pris isolément, ne suffit pas à présumer de l'authenticité d'un autographe : la conjonction de plusieurs indices est nécessaire.

Tout d'abord, la signature de Jean de Haynin apparaissant à la fin d'un chapitre et à la fin d'un de ses cahiers (fol. 185v) révèle l'affirmation d'un auteur assumant pleinement son discours⁹, manifestant son identité et, plus encore, la conscience de cette identité¹⁰. En outre, les mentions telles que « Je, Jehan, sirre de Haynin », « moy, le desudit Jehan, segneur de Haynin », « moi le dit Jhan de Haynin » peuvent être également perçues comme des signatures internes révélant que l'auteur revendique la teneur de son propos. Autrement dit, il s'agit « de signes d'identification qui sont autant de marques d'attribution¹¹ ».

Ensuite, la rédaction du texte ainsi que toutes les corrections qui y sont apportées peuvent être attribuées à Jean de Haynin lui-même. Les modifications sont extrêmement nombreuses et certaines d'entre elles,

dir. Paolo Chiesa et Lucia Pinelli, Spolète, Fondazione Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 1994, p. 3–22.

⁹ Sur l'emploi de la signature et d'autres signes attestant cette conscience d'autorité, voir Béatrice Fraenkel, « L'auteur et ses signes », dans *Auctor et Auctoritas. Invention et conformisme dans l'écriture médiévale. Actes du colloque de Saint-Quentin-en-Yvelines (14–16 juin 1999)*, dir. Michel Zimmermann, Paris, École des chartes, 2001, p. 413–427.

¹⁰ Voir également Béatrice Fraenkel, *La Signature. Genèse d'un signe*, Paris, Gallimard, 1992 ; Philippe Frieden, « Le jeu des signatures dans l'œuvre de Jean Molinet », dans *L'Écrit et le manuscrit à la fin du Moyen Âge*, dir. Tania Van Hemelryck et Céline Van Hoorebeeck, Turnhout, Brepols, 2006, p. 133–146. Par ailleurs, nous tenons à préciser que la signature relevée, bien que mentionnant le nom de Jean de Haynin, ne suffit pas à attester avec certitude qu'il s'agit bien de celle apposée par l'auteur. L'expertise graphique, qui aurait pu constituer une confirmation supplémentaire du caractère autographe du manuscrit, n'a pu être entreprise car aucun autre document rédigé de la main de Jean de Haynin n'est actuellement connu.

¹¹ Michel Zimmermann, « Ouverture du colloque », dans *Auctor et Auctoritas, op. cit.*, p. 7–14, cit. p. 13.

particulièrement significatives, de sorte qu'elles ne peuvent être imputées à un simple copiste¹². La présence de ces corrections constitue les traces d'un repentir et témoigne ainsi d'une véritable conscience auctoriale¹³. Les mentions métadiscursives¹⁴ contenues au sein du manuscrit sur la rédaction de l'œuvre apparaissent également comme autant de manifestations d'un auteur œuvrant à son activité d'écriture.

En outre, la manière dont l'œuvre est agencée suggère qu'il ne s'agit pas d'une entreprise de copiste mais de celle d'un auteur – au sens plein du terme – au travail. En effet, l'examen du manuscrit permet de déceler plusieurs étapes de rédaction. Celui-ci n'a pas été *copié* de manière unilatérale mais a été *complété* au fur et à mesure par le même auteur-copiste et sur une période relativement étendue¹⁵.

Enfin, la présence au sein du manuscrit des épitaphes de Jean de Haynin et de son épouse, de la généalogie de l'auteur et de renseignements biographiques laisse penser qu'il s'agit d'un livre véritablement personnel

¹² Dans l'exemple suivant, Jean de Haynin opère une révision de nature à la fois stylistique et historique : « en tirant en la [conté] < terre > de Franchymont » (fol. 181r). D'autres ratures révèlent un auteur cherchant à éliminer toute référence personnelle pour paraître le plus objectif possible : « et ala toutte l'armee logier à Sain-Denis, le conte de Charolois fu logiés à l'abié, [et je fuy logiés à l'ostel sirre Nicolle de Vallois prestre] » (fol. 26r).

¹³ Nous entendons par « auctorial » ce qui renvoie à la fonction et à la posture d'auteur : voir à ce propos Auctor et Auctoritas, *op. cit.* ; *Postures d'auteurs : du Moyen Âge à la modernité*, dir. Jérôme Meizoz, Jean-Claude Mühlethaler et Delphine Burghgraeve, 21 septembre 2014, <http://www.fabula.org/colloques/sommaire2341.php>, page consultée le 15 mars 2017 ; « Toutes choses sont faictes cleres par escripture » : *fonctions et figures d'auteurs du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, dir. Virginie Minet-Mahy, Claude Thiry et Tania Van Hemelryck, *Les Lettres Romanes* (Hors série), 2005.

¹⁴ Au fol. 79r, Jean de Haynin conclut une partie de son livre par un explicit : « Et atant finne mon livre du premier voiage et armee que ledit conte de Charolois fit ou païs de Liege. Explicit. » ; au fol. 188v, il écrit à propos du conte de Warwick, « dont il est fet mention chy desus ou CIIII^e feuillet de ce livre » en se référant à la pagination qu'il a lui-même établie au sein de son manuscrit ; voir aussi *infra* la reproduction d'autres mentions métadiscursives.

¹⁵ De fait, Jean de Haynin a parfois laissé certains feuillets ou certaines parties de feuillets inoccupés pour pouvoir les remplir ultérieurement : par exemple, après son prologue, quatre feuillets blancs ont été complétés par la suite.

tenu par l'auteur. De fait, l'entrelacement du caractère familial et de l'histoire locale, la réception de l'œuvre limitée au cercle familial de l'auteur¹⁶, l'attestation d'une écriture intergénérationnelle (François, le fils de Jean de Haynin, complète de sa propre main certains passages du manuscrit) constituent autant de critères rapprochant le manuscrit de Jean de Haynin des livres de raison de la fin du Moyen Âge¹⁷. Par ailleurs, précisons que la grande majorité de ces livres se caractérise par une écriture autographe.

Les stratégies et mises en scène auctoriales de Jean de Haynin dans ses *Mémoires*

L'espace privilégié du prologue

Christiane Marchello-Nizia définit le prologue comme une « espèce de seuil, [...] cette zone de franchissement vers la temporalité narrative

¹⁶ Bien que la diffusion de son ouvrage eût été probablement destinée à un cercle restreint, les formules d'adresse – nombreuses et explicites – à son lecteur au sein du texte attestent certainement un projet de diffusion à plus large échelle. Néanmoins, il nous est difficile de mesurer l'étendue de celle-ci. Dans son article, Anne-Catherine de Neve de Roden tente de cerner le profil et les attentes du lecteur en fonction des seules informations offertes par la narration. Elle conclut qu'il s'agit d'un lecteur « exigeant, manifestement intéressé aux affaires de l'État bourguignon dans son ensemble et certainement pas focalisé sur le seul entourage de Jean de Haynin et de sa compagnie » : Anne-Catherine de Neve de Roden, « Les *Mémoires* de Jean de Haynin : des "mémoires", un livre », *Les Lettres romanes* (hors série), *À l'heure encore de mon écrire : aspects de la littérature de Bourgogne sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, dir. Claude Thiry, 1997, p. 31–52, p. 48 sq.

¹⁷ Sylvie Mouysset, « De père en fils : livre de raison et transmission de la mémoire familiale (France du Sud, xv^e–xviii^e siècle) », dans *Religion et Politique dans les sociétés du Midi*, dir. Nicole Lemaitre, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2002, p. 139–151 ; Sylvie Mouysset, « Les livres de raison ou l'invention du quotidien », *La Revue française de Généalogie*, n° 178, 2008, p. 13–16 ; Jean Tricard, « La mémoire des Benoist : livre de raison et mémoire familiale au xv^e siècle », dans *Temps, mémoire, tradition au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1983, p. 121–140.

[...] ¹⁸ », au sein de laquelle l'auteur renseigne le lecteur sur ses motivations, sa démarche et ses choix de composition. Jean de Haynin ne fait pas exception puisqu'il présente dans le prologue de ses *Mémoires* les enjeux de son entreprise.

Tout d'abord, il recourt à une structure employée par la plupart des chroniqueurs médiévaux, à savoir le *je* suivi de son nom et de son rang¹⁹. Il affirme ainsi sa subjectivité et révèle son identité géographique et sociale : « Je, Jhan, sirre de Haynin et de Louvegnies, chevallier [...] » (I, p. 1 ; fol. 1r).

Jean de Haynin souligne ensuite dans cet espace textuel les rapports entre la mémoire, l'histoire et l'acte d'écriture, priant le lecteur d'excuser les flottements de sa mémoire. Il soumet ainsi son propos à la correction d'autrui :

[...] selon mon petit entendement et memorre, à la corecsion de cheus q̃i mieus et plus evidanment que moi, les aroit vues et seues. Car ne moi ne autre q̃i sommes en quelque lieu, ne poons tout voir bonnement, tout savoir ne tout retenir (I, p. 1 ; fol. 1r).

Témoin contemporain des événements qu'il relate, l'auteur annonce également dans son prologue le type d'histoire qu'il entend mettre en œuvre et manifeste à son lecteur ses intentions de vérité. De cette manière, Jean de Haynin démontre à trois niveaux la valeur de sa production écrite, à savoir celle de la matière historique relatée, celle de son discours et celle de l'entreprise elle-même :

[...] mes je n'ay point intension di riens mettre ne escrire que je n'aie vut la pluspart ou que je n'aie seut par le dit et enqueste que j'en ai fet à pluseurs segneurs, chevalliers,

¹⁸ Christiane Marchello-Nizia, « L'historien et son prologue : forme littéraire et stratégies discursives », dans *La Chronique et l'Histoire au Moyen Âge*, dir. Daniel Poirion, Paris, PUPS, 1986, p. 13–25.

¹⁹ *Ibid.*, p. 14 ; Jesse Mortelmans, « *Ecrire et mettre par mémoire. La fausse objectivité dans les chroniques en moyen français* », dans *L'Écrit et le Manuscrit à la fin du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 239–250, cit. p. 241.

gentilshommes, offisiés d'armes ou autres, dine de foi, auques j'en ai par pluseurs fois enquis et demandé, de che que je ne savoie point la verité. (I, p. 2 ; fol. 1r).

Reprenant un *topos* très répandu chez des personnages dont l'écriture ne constitue pas l'activité principale²⁰, Jean de Haynin présente son entreprise littéraire comme un moyen de lutter contre l'oisiveté. À ce titre, il est à placer au rang de ceux que la critique a pu qualifier d'historiens « involontaires²¹ » :

Mes pour wisense eschieuer, et pour ung petit depasse tans et d'ocupasion à moy qi alors n'avoie gaires à ferre, je me veus occuper à encommenchie à escrire che present livre [...] (I, p. 2 ; fol. 1r).

Enfin, notre auteur révèle le rapport qu'il entretient avec l'écriture, se distinguant des professionnels qui la maîtrisent et affirmant sa volonté de relater les faits historiques en toute sobriété : « [...] non point pour cause que je soie en riens clerc, facteur ne retorisien, ne après de tel chosse ferre, mes tout rondement et en brief » (I, p. 2 ; fol. 1r).

Ainsi, Jean de Haynin ne définit sa pratique de l'écrit ni comme une composition créatrice ou poétique, ni comme un travail d'historien, ni comme une œuvre de grande rhétorique. En réalité, ces différents *topoi* figurent dans un grand nombre de prologues médiévaux²². La posture de

²⁰ Par exemple, Jean Le Fèvre de Saint-Remy écrit pour « eschiever occiosité » (*Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Rémy*, éd. François Morand, Paris, Renouard, 1876–1881, vol. I, p. 4) ; Jacques du Clercq dit écrire « en maniere de passer le temps » (*Mémoires de Jacques du Clercq, sur le règne de Philippe Le Bon, duc de Bourgogne*, éd. baron de Reiffenberg, Bruxelles, Lacrosse, 1835–1836, vol. I, p. 296).

²¹ Le baron de Reiffenberg, cité par Luc Hommel, « Les chroniqueurs bourguignons », *Histoire illustrée des Lettres françaises de Belgique*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1958, p. 8.

²² Pour une étude des lieux communs à travers lesquels un genre littéraire ou une époque se révèle, voir Bernard Guenée, « Histoire, mémoire, écriture. Contribution à une étude des lieux communs », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, vol. 127, 1983, p. 441–456 ; *Les Prologues médiévaux. Actes du Colloque international organisé par l'Academia Belgica et l'École française de Rome avec le concours de la F.I.D.E.M (Rome, 26–28 mars 1998)*, dir. Jacqueline Hamesse, Turnhout, Brepols, 2000 ; Paul Zumthor, *Essai de poétique médiévale*, Paris, Seuil,

non-lettré ainsi que la rhétorique, en apparence minimaliste, que Jean de Haynin choisit d'adopter au sein du péritexte – mais aussi dans le texte – illustrent une véritable réflexivité sur sa pratique de l'écrit, et rendent au final d'autant plus compte de sa conscience auctoriale²³.

Les instances de la narration

Au-delà du prologue, la figure de l'auteur continue à intervenir tout au long du texte. Le récit des *Mémoires* est construit à la première personne du singulier, le *je* étant à la fois énonciateur et sujet de l'énoncé. Jean de Haynin nous livre son expérience de terrain en relatant les faits d'armes auxquels il a pris part ou en se mettant en avant en tant qu'invité privilégié de certains banquets organisés à la cour :

Je me partis de Louvres le jour des ames, moi et ma compaignie, et m'en alai au giste asé pres de Sainlis, et le jour Saint-Hubert, je dinai à Verbrie et au giste à Conpiegne avecque le sieur de Tourote ; le leundi III^e jour de novembre, au diner à un village asé pres de Noion [...] (I, p. 128 ; fol. 70v) ;

[...] il y avoit très grant presse pour y entrer et n'i entroit point quy volloit (II, p. 40 ; fol. 162v) ;

[...] on ot esté asis à table [...], en mangant, buvant et faisant gran chiere [...] (II, p. 42 ; fol. 163r).

1972 ; Pierre Jodogne, « La rhétorique dans l'historiographie bourguignonne », dans *Culture et Pouvoir au temps de l'Humanisme et de la Renaissance. Actes du congrès de Marguerite de Savoie, Annecy-Chambéry-Turin, 29 avril–4 mai*, dir. Louis Terreaux, Paris/Genève, Champion/Slatkine, 1978, p. 51–69.

²³ Selon Jean Dufournet, cette simplicité stylistique renverrait, en réalité, à une stratégie discursive adoptée par les chroniqueurs rédigeant un « récit dépouillé, limpide, en apparence neutre et dénué de toute émotion, [qui] n'affecte l'objectivité et le détachement que pour donner plus d'efficacité au plaidoyer *pro domo* extrêmement habile, qui est le but véritable » : Jean Dufournet, *Les Écrivains de la IV^e croisade – Villehardouin et Clari*, 2 vol., Paris, SEDES, 1973, cité par Michel Zink, *La Subjectivité littéraire*, Paris, PUF, 1985, p. 210.

Jean de Haynin, acteur historique, occupe également dans les *Mémoires* la figure du narrateur²⁴. Il ne cherche jamais à se dissimuler derrière l'identité d'un scribe qui se contenterait de retranscrire un texte. Au contraire, il assume pleinement son acte d'énonciation par des formules à valeur épistémique et se fait le garant des informations qu'il fournit à son lecteur : « et je cuide et crois qu'alors il ne s'estoit onques armé [...] » (I, p. 33 ; fol. 20r) ; « par quoi je dis ensi à mon entendement et selon mon avis que [...] » (I, p. 44 ; fol. 26r).

En revanche, les références métadiscursives liées à l'activité d'écriture et aux conditions de la production de l'œuvre se font plus rares au sein du texte. Lorsqu'elles existent, elles concernent généralement la rédaction matérielle de l'œuvre : au fol. 41r, la mention « au fasant de che present livre » est une manière pour l'auteur de situer chronologiquement un événement relaté par rapport à la rédaction de ses *Mémoires* ; au fol. 41v, il évoque l'activité d'écriture dans sa dimension matérielle : « [...] alors que j'escrivis che present feuillet ». De plus, tout au long du texte et à plusieurs reprises, Jean de Haynin affirme écrire « che present livre²⁵ » ou « che present capitre²⁶ ». Ces mentions révèlent que les *Mémoires* ne relèvent pas de simples notes prises au quotidien²⁷ mais constituent un texte travaillé (comme le prouve largement la présence de remaniements auctoriaux²⁸ au sein du manuscrit), une œuvre organisée par un auteur pleinement conscient de ce que représente le travail d'écriture.

Acteur des événements relatés, narrateur du récit, auteur composant son texte, mais aussi rédacteur du manuscrit, Jean de Haynin occupe, en somme, tous les rôles envisageables dans la production d'une œuvre

²⁴ Sophie Marnette, *Narrateur et Points de vue dans la littérature française médiévale. Une approche linguistique*, Berne, Peter Lang, 1998, p. 17.

²⁵ Par exemple : I, p. 71, fol. 41r.

²⁶ Par exemple : II, p. 17, fol. 152r.

²⁷ Pour plus d'informations à ce sujet, cf. *infra*.

²⁸ Voir *Postures d'auteurs : du Moyen Âge à la modernité, op. cit.*

médiévale. De plus, il illustre la personnalisation du récit et du discours historiques à la fin du Moyen Âge²⁹, comme nous allons le voir à présent.

Jean de Haynin et la fabrique de l'histoire

Aux sources des *Mémoires*

Après avoir mis en évidence la prise en charge des différentes instances de la narration par Jean de Haynin, nous allons à présent examiner les modalités de la construction du récit historique, à travers la sélection et l'usage des sources mises en œuvre par l'auteur. Par « sources », nous entendons aussi bien les documents écrits utilisés comme pièces justificatives que les témoignages oraux des acteurs présents au moment des faits et recueillis par Jean de Haynin.

Les sources orales ne sont repérables que lorsque l'auteur nous les indique expressément. Les sources écrites et, en particulier, les pièces d'archive – copies de lettres, édits, listes de chanoines – sont, quant à elles, souvent identifiées par Jean de Haynin au moyen d'une indication sur la nature de la pièce copiée³⁰. Elles permettent ainsi de justifier et de garantir la teneur de son discours : « Coppies d'eunes lettres envoiées par mesirre Gorge Chastelain, de monsieur l'indiciaire, chevalier, à monsieur le conte de Chimay durant le siege de Nuyse » (fol. 239v) ; « Et ces nouvelles

²⁹ En ce qui concerne le développement de la production historique sur le mode personnel à la fin de la période médiévale, voir Joël Blanchard, « Nouvelle histoire, nouveaux publics : les mémoires à la fin du Moyen Âge », dans *L'Histoire et les nouveaux publics dans l'Europe médiévale (XIII^e–XV^e siècles). Actes du colloque international organisé par la Fondation Européenne de la Science à la Casa de Velasquez, Madrid, 23–24 avril 1993*, dir. Jean-Philippe Genet, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 41–54 ; Claude Thiry, « Historiographie et actualité (XIV^e–XV^e siècles) », dans *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters*, t. XI/1.3, *La Littérature historiographique des origines à 1500*, Heidelberg, Carl Winter, 1987, p. 1025–1063, p. 1029 sq.

³⁰ La disposition graphique (une configuration plus aérée plutôt qu'une mise en texte linéaire) de certaines pièces (exemples : un dicton politique au fol. 5r ; une liste des chanoines de Saint-Lambert aux fol. 186r–188r) au sein du manuscrit permet également de les distinguer du récit des événements historiques.

m'en furte rescrites du dit siege à moy Jehan, segneur de Haynin, par un myen amy [...] » (II, p. 179 ; fol. 238v).

Ces pièces sont insérées entre les événements de nature politique et militaire. Certaines semblent avoir été copiées directement à la suite du récit historique. D'autres, par contre, ont été rédigées *a posteriori* et intercalées entre deux épisodes historiques. Par ailleurs, nous constatons qu'en général Jean de Haynin ne reproduit pas *verbatim* le document dont il dispose. Souvent, il le modifie d'un point de vue linguistique, en l'adaptant à son propre dialecte picard³¹.

À côté des pièces officielles, le manuscrit comprend également des documents privés (une généalogie de la famille de l'auteur³², une liste de ses filleuls³³, les épitaphes de Jean de Haynin et de son épouse³⁴) et littéraires (des complaintes³⁵, des chansons lyriques³⁶, des poèmes³⁷) qui entretiennent pour la plupart d'entre eux un lien avec le présent de la

³¹ Prenons l'exemple d'une lettre envoyée par Marguerite d'York à Isabelle de Portugal à propos de la victoire de son frère Édouard IV. Le document original n'ayant pas été conservé, le travail de collation a porté sur la copie de Jean de Haynin et celle du souverain bailliage de Namur conservée dans le *Registre aux reliefs des fiefs de 1467–1477* (Namur, Archives de l'État de Namur, 75). Bien que nous ignorions la langue dans laquelle était rédigé le document original, la copie conservée dans le registre de Namur semble davantage s'en rapprocher. En effet, tandis que la version de Jean de Haynin comporte des variantes picardes, celle du souverain bailliage de Namur présente les traits phonétiques et morphologiques du français usuel du ^{xv}^e siècle. Le statut des deux copies peut également servir d'argument : le souverain bailliage de Namur relève d'une institution officielle habilitée à la copie des actes administratifs, alors que l'entreprise de Jean de Haynin se situe sur un plan beaucoup plus personnel.

³² Aux fol. 209v–210v.

³³ Aux fol. 5r–v ; fol. 242r.

³⁴ Au fol. 220v.

³⁵ Une complainte « de IX de ses pais » à propos de la mort du duc Philippe le Bon aux fol. 114v–115r.

³⁶ Une chanson en huitains d'octosyllabes rédigée à l'occasion de la mort de Philippe le Bon aux fol. 115v–116r.

³⁷ Un poème rédigé en quatrains d'alexandrins en l'honneur de Philippe le Bon aux fol. 142v–143v.

narration³⁸. En effet, contrairement à la majorité des historiens médiévaux, le mémorialiste bourguignon ne cherche pas à ressusciter un passé lointain dans une perspective édifiante³⁹ ; il n'érige pas non plus les textes bibliques ni les *auctores* traditionnels en sources d'autorité. Les pièces archivistiques et littéraires reproduites sont essentiellement des textes de circonstance qui soutiennent ou légitiment la politique bourguignonne⁴⁰.

Entrelacer mémoire et documents

Après avoir examiné la nature des sources et leur insertion au sein du récit des *Mémoires*, nous allons à présent étudier la manière dont Jean de Haynin parvient à les articuler entre elles.

Dans un grand nombre de cas, l'auteur synthétise sa vision personnelle et la version officielle émanant des documents d'archives. Néanmoins, lorsqu'il a été témoin oculaire ou acteur direct des faits, il se contente parfois de relater sa propre expérience, sans la confronter avec

³⁸ Quelques rares pièces sont attribuées à des auteurs (par exemple, aux fol. 46v–47r, une chanson rédigée par un certain Jaquet Dogez à l'occasion de la bataille de Montlhéry en 1465), mais la plupart sont laissées anonymes.

³⁹ Bernard Guenée, *Histoire et Culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier-Montaigne, 1980, p. 180.

⁴⁰ En raison des lacunes des sources, il est difficile de déterminer si Jean de Haynin a eu accès à ces documents grâce à ses accointances avec le milieu curial bourguignon ou grâce à des copies de deuxième main. Néanmoins, dans un contexte historique caractérisé par un développement massif de la culture de l'écrit et par une volonté des ducs de Bourgogne de légitimer leurs prétentions territoriales, la diffusion et la circulation des papiers d'administration au sein des espaces bourguignons relevaient à l'époque d'un usage courant. Un passage des *Mémoires* de Jean de Haynin se révèle, à cet égard, fort éclairant : « [...] laquelle aventure leur devoit estre, [...], ung très mauvais exemple et miroir ; més combien que Bauduin Chamart, alors pruvost de Bavay, et plusieurs autres, ouvrant de retorrique, euste fés auchuns peti livres, en eus remonstrant et blamant la grande et mavaise ostinasion qu'il avoite et qu'il entretenoit [...] » (I, p. 157 ; fol. 83r). Sur ce sujet, nous nous référons aux travaux suivants : Pierre Jodogne, « La rhétorique dans l'historiographie bourguignonne », art. cit. ; Élodie Lecuppre-Desjardin, « Maîtriser le temps pour maîtriser les lieux : la politique historiographique bourguignonne dans l'appropriation des terres du Nord au xv^e siècle », dans *Écritures de l'histoire (xiv^e–xvi^e siècle). Actes du colloque du Centre Montaigne, Bordeaux, 19–21 septembre 2002*, dir. Danièle Bohler et Catherine Magnien Simonin, Genève, Droz, 2005, p. 371–384 ; Claude Thiry, « Historiographie et actualité (xiv^e–xv^e siècles) », art. cit.

d'autres sources d'information : « Par les aucuns estre tués de froi sanc, ce que je vis » (I, p. 180 ; fol. 95v) ; « [...] bien jusques au nonbre de xxxvi à xl ou environ, car je les contay » (II, p. 169 ; fol. 231v).

Lorsque Jean de Haynin n'a pas assisté aux événements qu'il relate, il se repose sur les dires d'autrui, qu'il s'agisse de rumeurs⁴¹ ou de témoins identifiés⁴². Il a tendance à privilégier les témoignages provenant de personnages présents au moment des faits. En justifiant la valeur de ses témoins, par le recours à un transfert d'*auctoritas*, il garantit ainsi celle de son propre discours⁴³ :

À cheste ditte aventure, il en mouru bien LIII personne ou environ, et tout che qu'il en avient, je l'oïs dirre, recorder et chertefyer par la manierre que dit est à l'abé de Sain-Mor de Florines, lequel estoit à Dinant à che dit jour que la chose avient [...] (I, p. 157 ; fol. 82v).

Un autre passage des *Mémoires* portant sur les noces de Charles le Hardi et de Marguerite d'York nous semble particulièrement éclairant quant aux modalités de rédaction de l'œuvre. Avant d'entreprendre la narration de l'épisode, Jean de Haynin introduit son propos par une sorte de prologue :

[...] à la corecsion de cheus qui y furte present qui mieux ou plus certainement les aroite veus ou retenues que moy, et me soit pardonné se gi faus aucunement, conbien que je n'ay point intension di riens mettre ne escrire que pure et certaine verité, car di mettre bourde ne chosses controuvés, je ni prennoite point de plaisir et n'en poroie prendre la

⁴¹ « se courut fame » (I, p. 9 ; fol. 8v) ; « come ung disoit » (I, p. 30 ; fol. 19r) ; « j'oïs recorder à aucune personne que [...] » (I, p. 72 ; fol. 41v) ; « oïs alors dirre par commune renoumee que [...] » (I, p. 101 ; fol. 57v), « on seut de vray partout que le contraire estoit verité » (I, p. 103 ; fol. 58v).

⁴² « [...] quome j'oïs dirre et recorder audit Jacquet le duc qu'[...] » (I, p. 44 ; fol. 26r) ; « j'oïs dirre à aucuns gran segneurs et nobles homes du parti de Bourgogne qu'[...] » (II, p. 65 ; fol. 175r).

⁴³ L'insistance sur la qualité des sources était à l'époque une pratique courante visant à mettre en valeur la véracité du texte : Jean-Claude Delclos, *Le Témoignage de Georges Chastellain, historiographe de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire*, Genève, Droz, 1980, p. 35.

paine di mettre ne occuper le tans. Et enconmenchay à escrire che present capitre par un leundi XVIII^e jour du mois de juillet oudit an m III^c et LXVIII, en mon ostel à Louvegnies enprés Bavay, moi estant en l'eage de XLIII ans et IX mois ou environ, après mon retour de la ditte feste, en laquelle moy i estant present, gi avoie minuté la plus part de tout che que gi avoie veut et peu savoir par en enquerrir à pluseurs gens de bien, et du sourplus il estoit encorre aucunement en ma memorre et en ma retenue, combien que je ne me vueil point vanter de tout pooir avoir vut ne retenu ; car il ne m'estoit point possible que tout peut venir à ma connoissanse ne à mon entendement. Et de tout che que gi ai oublyet, je le lesse à la memorre des autres tant des facteurs, istoryens, retorisyens et autres qui sont apris de ces chosses ferre, car tout che que j'en dis et fais, c'est à mon petit et rude entendemen (II, p. 17-18 ; fol. 152r).

Outre des considérations sur sa méthode de travail (semblables à celles que nous avons pu lire dans le prologue principal de ses *Mémoires*), Jean de Haynin nous apprend ici qu'il aurait entrepris le récit de cet épisode immédiatement après la fête en question, en s'appuyant sur des notes prises au moment des faits. Par conséquent, ce passage repose sur la synthèse de ses notes, de sa mémoire et du témoignage de gens de bien. Ainsi se côtoient dans les *Mémoires* divers types de sources : les notes et les souvenirs personnels de l'auteur, les dires de son entourage, les rumeurs et, enfin, les sources d'archives. La diversité des sources – écrites et orales – et la complémentarité de celles-ci – expérience personnelle et témoignages d'autrui – sont ainsi privilégiées dans le travail de Jean de Haynin. Sur de nombreux aspects, ce militaire de rang modeste manifeste un vrai profil d'historien : il effectue un travail de repérage, de sélection, de confrontation et de présentation des sources. En s'appuyant à la fois sur des archives diplomatiques, des documents familiaux, une expérience sur le terrain et la mémoire des faits vécus pour fournir une synthèse narrative et descriptive de la période relatée, l'œuvre de Jean de Haynin emprunte à

plusieurs genres de la période médiévale : la chronique curiale officielle, le livre de raison et les mémoires⁴⁴.

Par la manière dont le mémorialiste bourguignon emploie ses sources et par la présentation qu'il nous en livre, nous pouvons conclure que sa conception de l'histoire n'est ni livresque ni érudite mais pragmatique et empirique. Il ne ressent nullement le besoin de faire appel aux *auctoritates* traditionnelles pour conférer du poids à son argumentation. C'est surtout à partir de son expérience de terrain ou du témoignage d'autrui qu'il construit l'armature de son récit historique.

Toutefois, bien que Jean de Haynin se livre à une rétrospective sur les événements auxquels il a participé pour présenter sa vision de l'Histoire, le cadre chronologique des *Mémoires* ne correspond pas à la vie de leur auteur mais bien aux règnes successifs des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Hardy durant les années 1465 à 1477. Ainsi, l'œuvre de Jean de Haynin illustre l'articulation entre la mémoire d'un homme et celle d'une époque. En relatant, à travers une écriture personnelle, l'histoire à laquelle il a participé, il fait de son entreprise une composante à part entière de la grande Histoire bourguignonne.

Jean de Haynin et la production matérielle des *Mémoires*

L'organisation des pièces au sein du manuscrit

L'observation des différents indices soutenant l'hypothèse de l'autographie du manuscrit a permis d'éclairer la prise en charge textuelle et matérielle de l'œuvre par Jean de Haynin. À présent, il s'agit de cerner plus précisément le travail de l'auteur-copiste, d'une part, au niveau de

⁴⁴ Jean Dufournet, « Commynes et l'invention d'un nouveau genre historique », *Mémoires de la société d'histoire de Comines-Warneton et de la région*, n° 18, 1988, p. 57–72 ; Sylvie Mouysset « Les livres de raison ou l'invention du quotidien », art. cit. ; Claude Thiry, « Historiographie et actualité (XIV^e–XV^e siècles) », art. cit.

l'organisation macrostructurelle de l'œuvre, d'autre part, au niveau de la mise en page du manuscrit.

Le relevé d'un certain nombre d'indices démontre que les différentes pièces – diplomatiques, littéraires ou familiales – contenues dans le manuscrit ne sont pas à considérer comme des annexes du récit historique mais relèvent assurément du projet d'ensemble de l'auteur. D'une part, le manuscrit comporte une foliotation ancienne établie par Jean de Haynin lui-même. Au vu du caractère homogène de l'encre, cette foliotation a été établie après la rédaction du manuscrit. Par conséquent, elle démontre l'appartenance de ces pièces à l'ensemble de l'œuvre. D'autre part, le fait que les différentes pièces figurent dans la table des matières prouve aussi qu'elles font intégralement partie du projet historiographique de l'auteur. Plus largement, la présence d'une table balayant l'ensemble de la matière textuelle et surtout sa rédaction en différentes phases par Jean de Haynin lui-même illustrent à nouveau la conscience qu'a l'auteur d'avoir produit une œuvre globalement cohérente.

Au-delà de l'aspect matériel, par les *fonctions* qu'elles occupent dans le récit, ces différentes pièces contenues dans le manuscrit prennent véritablement sens dans le projet historiographique du mémorialiste bourguignon. Elles permettent de consolider l'œuvre, soit en l'enrichissant d'une certaine culture, notamment par des références littéraires⁴⁵, soit en

⁴⁵ Nous pouvons par exemple mentionner les chansons récitées à l'occasion de la bataille de Montlhéry en 1465, de la prise de Liège en 1476, de celle de Dinant en 1468, la ballade pour la ville d'Amiens, une complainte « de IX de ses païs » [à propos de la mort de Philippe le Bon], une épitaphe en l'honneur du duc, deux épitaphes du comte de Warwick rédigées par Richard Nevill, l'épitaphe du duc Guillaume de Bavière, ou encore le poème du *Temple de Mars* de Jean Molinet. Pour un relevé plus exhaustif des pièces contenues au sein du manuscrit, cf. Alphonse Bayot, « Notice du manuscrit original des mémoires de Jean de Haynin », *Revue des Bibliothèques et des Archives de Belgique*, t. VI, n° 2, 1908, p. 109–144 ; Joseph Van den Gheyn, « Notice des Mémoires de Jean de Haynin », dans *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique*, Bruxelles, t. VII, 1907, p. 336–341.

lui conférant une légitimité par le recours à des documents d'archives⁴⁶. En outre, la *place* qu'elles occupent dans le manuscrit ne résulte pas du hasard mais participe d'une logique narrative : ce sont généralement des textes de circonstance qui confirment, anticipent ou prolongent le récit historique livré par l'auteur⁴⁷.

La mise en page du manuscrit

L'examen de la mise en page du manuscrit des *Mémoires* permet de souligner combien, à la fin du Moyen Âge, la rédaction d'une œuvre dépend des contingences matérielles de sa production, quel que soit le projet littéraire initialement conçu par son auteur.

Pour aligner horizontalement son texte, Jean de Haynin se sert des traces laissées par la disposition des vergeures. Pour établir sa marge de gauche, il utilise celles laissées par les lignes de chaînette. La récupération de ces empreintes pour servir de cadre d'écriture rentre parfaitement dans la logique pragmatique de l'auteur.

Jean de Haynin organise la surface graphique de son feuillet en fonction des objectifs qu'il entend poursuivre. À cet égard, dans le manuscrit, l'occupation d'un feuillet dépend souvent de la nature du texte. S'il copie une liste de noms, l'auteur la dispose en colonnes⁴⁸. Lorsqu'il transcrit un poème, il l'organise en strophes⁴⁹. Quand il rédige le récit

⁴⁶ Par exemple, des listes des chanoines de la cité de Liège, des membres du Grand Conseil de Malines, des membres de la Toison d'Or, une lettre envoyée par Marguerite d'York à Isabelle de Portugal, des extraits de la correspondance entre Georges Chastelain et le comte de Chimay à propos du siège de Neuss, la reproduction du jugement prononcé contre le connétable de Saint-Pol en 1475 : Alphonse Bayot, « Notice du manuscrit original des mémoires de Jean de Haynin », art. cit. ; Joseph Van den Gheyn, « Notice des *Mémoires* de Jean de Haynin », art. cit.

⁴⁷ Par exemple, le récit de la bataille de Montlhéry de juillet 1465 (fol. 32v–46v) est suivi d'une chanson à propos de cette même bataille (fol. 46v–47r).

⁴⁸ Voir la liste des membres du Parlement de Malines en 1478 aux fol. 234r–235r.

⁴⁹ Voir le poème de seize quatrains d'alexandrins rédigé en l'honneur de Philippe le Bon aux fol. 142v–143v.

historique des événements, il exploite l'ensemble de l'espace dévolu par la réglure artificielle de manière à présenter son texte sous la forme d'un bloc continu⁵⁰. Chaque disposition – à la fois textuelle et matérielle – adoptée par Jean de Haynin produit en principe des effets de sens.

Cependant, bien que la disposition énoncée soit couramment pratiquée par l'auteur, elle ne l'est pas systématiquement. Il arrive que Jean de Haynin transcrive en vers un texte censé se présenter en prose, et vice versa. Par exemple, lorsqu'il reproduit les souhaits des Bourguignons à propos de la ville de Tournai, l'auteur les place immédiatement à la suite du récit des événements historiques de l'année 1466, sans utiliser aucun marqueur spécifique – espace blanc visible, retour à la ligne, changement du module d'écriture – pour signaler le changement de registre⁵¹.

De même, il transcrit ces souhaits et la réponse à ceux-ci aux fol. 83r–84v sous la forme de vers. Ensuite, il poursuit avec sa propre réponse en prose tout en reprenant la structure précédente en vers⁵². Dans ce cas-ci de mise en page, Jean de Haynin ne fait matériellement pas de distinction entre vers et prose alors que, du point de vue du discours, il annonce explicitement passer du vers à la prose : « Pour vous respondre en prose [...] » (fol. 84v). Ainsi, outre un souci esthétique de la part de l'auteur qui cherche à offrir des feuillets présentant visuellement le même aspect, se dégage surtout un souci pragmatique d'économie du support papier ainsi que d'optimisation de son utilisation⁵³.

⁵⁰ À titre d'illustration, le fol. 45r est représentatif de la présentation visuelle du récit historique.

⁵¹ Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, II 2545, fol. 83r. Voir planche des illustrations dans ce bulletin, p. 106.

⁵² *Ibid.*, fol. 84v. Voir planche des illustrations dans ce bulletin, p. 107.

⁵³ Deux hypothèses peuvent être formulées pour expliquer la juxtaposition de deux textes de nature différente sur un même feuillet : soit Jean de Haynin se montre parcimonieux et désire optimiser l'occupation de ses feuillets, soit il n'a pas prévu un nombre suffisant de feuillets, de sorte que la dernière partie du premier texte empiète sur le suivant. Ces hypothèses sont présentées comme mutuellement exclusives ; or

Sans être un professionnel de l'écriture, le mémorialiste bourguignon manifeste pourtant un savoir-faire évident : il organise son cadre d'écriture, l'occupation de ses feuillets et la structure de ses cahiers⁵⁴. En somme, il préside l'ensemble de la composition de son manuscrit.

L'examen codicologique du manuscrit de Jean de Haynin, associé à l'étude de l'histoire du texte et du contenu de l'œuvre, a contribué à éclairer la fabrique de l'histoire au Moyen Âge à différents niveaux. En premier lieu, cette démarche a permis de souligner combien la figure de Jean de Haynin est complexe à appréhender du fait précisément de sa position d'entre-deux. En effet, ce chevalier hennuyer a servi deux grands ducs de Bourgogne et a assisté aux événements les plus somptueux de son époque même si nous ignorons à quel titre exactement. Il adopte une perspective bourguignonne mais n'écrit pas à la solde d'un grand prince. Il n'est pas des plus instruits mais connaît la culture littéraire de son temps. Il se défend d'être historien mais fait pourtant œuvre d'histoire. Enfin, il déclare ne pas faire partie des professionnels de l'écriture mais dirige l'intégralité de la composition de son manuscrit.

En second lieu, l'intervention de Jean de Haynin a pu être observée à tous les niveaux de son œuvre : d'une part, au sein du (péri)texte des *Mémoires*, d'autre part, à travers le témoin matériel qu'il nous a légué. Toutefois, Jean de Haynin ne représente nullement une figure d'exception dans la production écrite de cette époque. Au contraire, il confirme les évolutions, pointées par la critique, qui affectent le champ de l'écrit à la

elles peuvent intervenir de manière concomitante dans la pratique rédactionnelle de l'auteur, notamment parce qu'elles répondent toutes deux à un souci pragmatique.

⁵⁴ Aucune mention (réclame ou numérotation de cahiers) n'a pu être relevée quant à l'organisation de la structure matérielle du manuscrit, ce qui pourrait constituer un indice révélant que Jean de Haynin a certainement dirigé l'ensemble de la constitution de ce dernier.

fin de la période médiévale. De fait, la fin du Moyen Âge est marquée par la conscience et l'affirmation de l'auctorialité⁵⁵, une configuration intellectuelle tout à fait propice à l'autographie⁵⁶. Comme le rappelle à juste titre Paul Zumthor, puisque les manuscrits autographes sont extrêmement rares avant le XIV^e siècle, ce dont nous disposons pour les périodes antérieures relève de la reproduction, et non de la production⁵⁷. Attendu que Jean de Haynin dirige l'ensemble de la chaîne de production de son œuvre, de sa conception intellectuelle à sa réalisation matérielle, il est finalement ce que l'on peut appeler un *escrivain* au sens plein du terme⁵⁸.

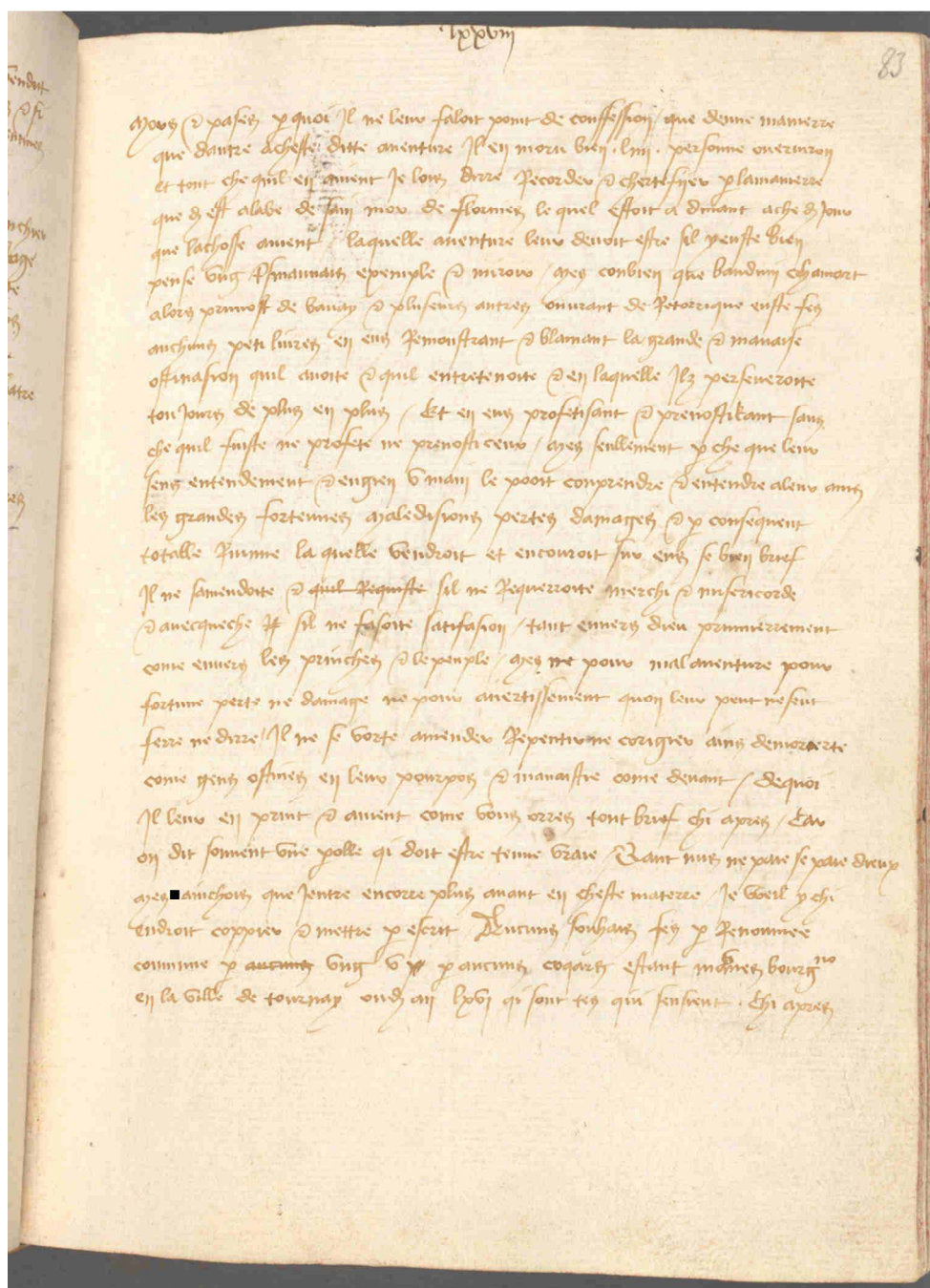
⁵⁵ « La conscience du sujet littéraire à la fin du Moyen Âge s'exprime avec de plus en plus de force et prend des formes d'expression variées, tant au niveau des projets d'écriture qu'au niveau des images que l'auteur entend donner de lui-même » : Virginie Minet-Mahy et Tania Van Hemelryck, « Introduction », dans « *Toutes choses sont faictes cleres par escripture* » : fonctions et figures d'auteurs du Moyen Âge à l'époque contemporaine, op. cit., p. 5–11, cit. p. 6.

⁵⁶ Olivier Delsaux, *Manuscrits et pratiques autographes chez les écrivains français de la fin du Moyen Âge*, op. cit. ; Gilbert Ouy, « Autographes d'auteurs français des XIV^e et XV^e siècles : leur utilité pour l'histoire intellectuelle », art. cit.

⁵⁷ Paul Zumthor, *La Lettre et la Voix. De la « littérature » médiévale*, Paris, Seuil, 1987, p. 165.

⁵⁸ Concernant la polysémie de ce terme, nous renvoyons à Olivier Delsaux, « Qu'est-ce qu'un *escripvain* au Moyen Âge ? Étude d'un polysème », *Romania*, vol. 132, n° 525–526, 2013, p. 11–148.

Figure 1 : Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, II 2545, fol. 83r⁵⁹



⁵⁹ Les annexes de cet article peuvent être retrouvées en couleur en ligne sur <http://questes.revues.org>.

Figure 2 : Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, II 2545, fol. 84v

